



SENAAT

Herent, 2 octobre 1993

Mr. Juvénal HABYARIMANA
Président du Rwanda
c.o. Hotel Hilton
Waterloolaan 38
1000 Brussel

Excellence,

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour l'accueil que vous m'avez réservé lors de ma dernière visite au Rwanda et les facilités pratiques qui m'ont été accordées.

A cette occasion j'ai eu l'honneur de m'entretenir à deux reprises avec Vous sur les agissements d'un groupe occulte, connu sous le nom d'AKAZU ou Réseau Zéro. Avec le Professeur Filip Reyntjens et l'Avocat Johan Scheers, nous avons attiré votre attention sur le risque de déstabilisation continue du Rwanda et sur les entraves au processus de paix, suite aux manoeuvres et aux actes criminels de ce groupe.

Compte tenu des lourdes charges qui pèsent sur Vous quant aux multiples implications de votre famille dans les violations des Droits de l'Homme au Rwanda et dans le pillage systématique des maigres ressources du Rwanda, je voudrais vous demander de profiter de votre séjour dans ce pays pour fournir des explications claires quant à Votre rôle dans ces affaires.

Eu égard au fait que l'opinion occidentale ne peut plus se contenter de promesses vagues, il faut des mesures concrètes en faveur du respect des Droits de l'Homme et d'une saine gestion des biens publics au Rwanda.

Par ailleurs la démocratisation de la vie politique rwandaise ayant été reconnue comme un facteur de paix et de progrès, Vous seriez Vous engager à ne plus pervertir le processus démocratique, et à mettre fin aux assassinats politiques et aux persécutions et autres manoeuvres d'intimidation dont sont victimes les dirigeants de l'opposition démocratique.

Concernant les Accords de Paix d'Arusha que Vous aviez combattus et que Vous avez signés finalement sous la pression de l'opinion internationale, il faudra Vous engager à les respecter scrupuleusement au lieu de chercher à les récupérer à des fins de propagande personnelle. De fait l'acceptation des Accords de Paix signifie l'instauration d'un Etat de Droit, le partage équitable du pouvoir et l'enclenchement du processus de réconciliation nationale.

Comme il ne peut y avoir de coopération fructueuse sans la paix et la stabilité dans le pays et comme le conflit rwandais a déjà fait des dégâts immenses et occasionné beaucoup de pertes en vies humaines, il est impérieux que toute entrave à l'application des Accords de Paix soit levée et que Vous renonciez à toutes velléités de reconquête d'un pouvoir personnel par des manoeuvres de division et de diversion.

C'est suite à ces préoccupations et suite aussi à l'intérêt que je porte à l'existence de relations saines entre le Rwanda et la Belgique fédéralisée que je me permets de rappeler à Votre attention quelques dossiers importants à éclaircir.

I. Respect des Droits de l'Homme

1.1 La Commission Internationale d'enquête sur les violations des Droits de l'Homme au Rwanda a mis en évidence, dans son rapport rendu public le 7 mars 1993, l'implication personnelle du Président de la République, de sa famille et de son parti, dans les violations des Droits de l'Homme commises au Rwanda depuis le coup d'état du 5 juillet 1973 jusqu'à maintenant.

Suite aux révélations de ce rapport et à la pression internationale. Vous êtes engagé, personnellement et en accord avec le Gouvernement à faire respecter dorénavant les Droits de l'Homme au Rwanda.

Depuis cette date aucune mesure concrète n'a été prise pour honorer cet engagement. Par contre des assassinats politiques, des intimidations et des menaces de mort continuent à frapper les dirigeants de l'opposition démocratique. Depuis le premier aout 1993, le Dr. Nsengiyaremye Dismas, ancien Premier Ministre et artisan principal des Accords de Paix d'Arusha, a dû quitter précipitemment le pays, suite à l'existence de commandos de tueurs chargés de le liquider. Ces menaces sont réelles et ont été confirmées par les manoeuvres d'intimidation entreprises par le Gouvernement Rwandais même en vue d'empêcher la tenue d'une conférence de presse au parlement belge par le Dr. Nsengiyaremye Dismas! A ce effet le Ministère belge des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Intérieur, le Secretariat du Président de la Chambre des Représentants, des parlementaires même ont reçu des menaces des Officiels rwandais pour empêcher cette conférence de presse! Cette attitude montre à quel point le gouvernement Rwandais ne comprend pas assez de la démocratie et veut museler l'opposition rwandaise, même sur un territoire étranger...

Rappelons aussi que le Dr. James Gasand, ancien Ministre de la Défense Nationale, a dû quitter le Rwanda en date du 20 juillet 1993 sous les menaces des Officiers proches de l'Akazu, alors qu'il appartenait au parti MRND! C'est dire donc que la terreur règne encore au Rwanda.

1.2 Le Rapporteur Spécial de la Commission des Droits de l'Homme. M.B.W. Ndiaye un Sénégalais et fonctionnaire des Nations Unies, a effectué une mission au Rwanda le 17 avril 1993, pour se rendre compte des violations des Droits de l'Homme au Rwanda. De son rapport il ressort que les violations des Droits de l'Homme au Rwanda, notamment les massacres de janvier-février 1993 dans les préfectures de Gisenyi, Ruhengeriet Kibuye sont le fait des milices et des bandes organisées et encadrées par les partis MRND et CDR. Rappelons qu'à l'époque Vous étiez aussi Président du MRND et que le parti CDR est une émanation d'une création de l'Akazu pour prêcher la haine et la division ethnique et inciter la population aux troubles.

Le même rapporteur spécial a mis aussi en évidence l'existence d'un pouvoir occulte, composé des proches du Président - qui planifie et organise les assassinats politiques et les troubles à travers le pays. L'impunité et la protection dont jouissent les responsables des massacres et autres

1971

crimes "politiques" montrent à quel point les hautes autorités du pays sont impliquées dans les violences dont le peuple rwandais est victime. Il a été aussi relevé que le Président du Rwanda avait aggravé la paralysie du système judiciaire en refusant, pendant 7 mois, la nomination d'un Ministre de la Justice.

Compte tenu de la détérioration du climat politique et de l'insécurité qui pèse sur les dirigeants de l'opposition, le Président de la République doit donner des garanties sérieuses quant à la liberté d'exercer les droits politiques au Rwanda et de promouvoir la démocratie dans ce pays.

II. La mainmise de l'Akazu sur l'économie rwandaise.

Officiellement le Rwanda a opté pour une économie de marché, c'est-à-dire un système qui favorise la libre concurrence et donne à chacun des chances réelles d'accès au financement et à l'exercice libre des activités économiques.

Cependant on observe que le fonctionnement des institutions financières rwandaises ne respecte pas les principes d'une saine compétition et quand on pénètre dans les grandes sociétés commerciales, on est étonné de voir que les membres de l'Akazu sont omniprésents et que tout le système est vicié pour servir uniquement les intérêts de l'Akazu. En fait les opérateurs économiques pour pouvoir exercer leurs activités doivent, ou s'allier aux membres de l'Akazu, ou leur payer régulièrement des pots-de-vin.

Quant aux institutions publiques générant ou gérant des fonds, elles sont placées systématiquement sous l'autorité des membres de l'Akazu et elles se permettent de mener des activités irrégulières et illégales au profit des membres de l'Akazu. Ce constat amer peut se vérifier à travers les exemples ci-après.

1. La Banque Nationale du Rwanda

Depuis le départ du Gouverneur Jean Berchmans Birara, cette banque des banques a été placée sous l'autorité des valets de l'Akazu (Mr. Augustin Ruzindana et Denys Ntirugirimbabazi) avec des membres influents de l'Akazu aux postes stratégiques au sein des services bancaires, par exemple Mr. Séraphin Rwabukumba (beau-frère du Président) au Service Etranger, Mr. Rukara et Mr. Ildephonse Gashumba (neveu du Président) au change. Une telle situation favorise le transfert illicite des fonds à l'étranger et l'alimentation des marchés noirs à partir des devises fournies par la Banque Nationale.

On sait que le principal patron du marché noir de Kigali est Mr. Basabose, commerçant à Kigali et homme de paille du Colonel Sagatwa.

2. La Banque Continentale Africaine au Rwanda (BACAR).

Cette banque, filiale d'une banque spécialisée en gestion de fonds douteux provenant de l'Afrique, installée au Luxembourg, est sous le contrôle total des membres de l'Akazu. Il sert de couverture au transfert de fonds à l'étranger et à d'autres opérations effectuées par l'Akazu, notamment dans l'import/export.

3. La Banque Commerciale du Rwanda et la Banque de Kigali,

banques privées avec une forte participation de l'Etat, servent aussi les intérêts de l'Akazu à travers les directeurs rwandais et les membres du Conseil d'Administration nommés par le Président de la République.

4. Les exportations du café et du thé sont contrôlées par l'Akazu aussi. L'Office du Thé, établissement public à 100%, qui fait directement l'exportation du thé, est contrôlé par Mr. Michel Bagaragaza, membre de l'Akazu. Est-ce vrai, Monsieur le Président, que celui-ci se permet même de placer le produit de la vente du thé sur des comptes privés et d'encaisser les intérêts?

Les exportations à travers l'ETIRU, société privée, comprenant "La Rwandaise" et Mr. Zigiranyirazo, sont contrôlées par l'Akazu. Les produits de vente sont généralement placés à l'étranger au lieu d'être rapatriés.

L'Akazu agit sur les activités de Rwandex à travers l'Office des Cafés, établissement public et actionnaire principal de RWANDEX. Le directeur de l'Office des Cafés est nommé par le Président de la République et il s'agit généralement des hommes à sa dévotion, par exemple Mv. Enoch Ruhigira, de 1975 à 1987 et Fabien Neretse de 1989 à 1991.

5. Les activités d'importation et d'exportation passent en grande partie par "La Centrale", gérée par Mr. Séraphin Rwabukumba, beau-frère du Président et qui bénéficie de toutes les facilités d'obtention de devises auprès de la Banque Nationale du Rwanda.

6. Le Président de la République et les membres de sa famille détiennent, souvent de force, des participations importantes dans les sociétés commerciales, entr'autres: "La Rwandaise" (importation des véhicules), "Kipharma", "Agrotec" (médicaments et produits phytosanitaires), "NAHV" (importation de véhicules et d'équipements électroménagers), "ETIRU" (production de farines et exportation du café).

7. Le Président de la République et sa famille sont propriétaires de cabarets et de boîtes de nuit à Kigali etc. ("Rebero l'Horizon", "Kigali Night Club", "Tam-Tam") ou se font le trafic des prostituées et la vente de la drogue. Est-ce normal que le Président de la République participe à de telles activités?

8. Des membres de l'Akazu sont impliqués dans la culture et le commerce du chanvre produit au Rwanda et vendu en Europe. Le dossier judiciaire sur la culture et le trafic du chanvre, ouvert fin 89, a été étouffé. Pourriez-vous, Mr. le Président, éclaircir ce dossier?

9. Les sociétés d'état et les projets de développement sont contrôlés par des agents issus de l'Akazu et à sa dévotion et servent de paravent à des manoeuvres de malversation et de détournement des biens de l'état. A titre d'exemple:

- Mr. Munyanganizi à l'Electrogaz;
- Mr. Michel Bagaragaza à l'OCIR-Thé;
- Mr. Ntirugirimbabazi à la BNR;
- Mr. Pasteur Musabe à la BACAR;
- Mr. Juvénal Uwilingiyimana à l'ORTPN;
- Mme. Nyirasafari Gaudence à l'ONAPO;
- Mr. J. Damascène Hategekimana à la CSR;
- Mr. Augustin Ruzindana au BUNEP;
- Mr. Ferdinand Kabagema à la CHR;
- Mr. Siméon Nteziryayo à la SONARWA;
- Mr. Higaniro Alphonse à la SORWAL.

1987

Voilà, Excellence, quelques constatations et faits que j'ai notés au cours de ma visite et par après, chez des personnes de diverses tendances politiques à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda.

Si vous avez l'intention de donner une conférence de presse lors de votre séjour dans notre Etat, je Vous prie de bien vouloir répondre aux questions soulevées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

~~W. Kuijpers~~
Willy Kuijpers
Sénateur
Swermolenstraat 23
3020 HERENT